

LA CRISE, UNE OPPORTUNITÉ POUR RÉINDUSTRIALISER LA FRANCE

LES PROPOSITIONS DES CCI

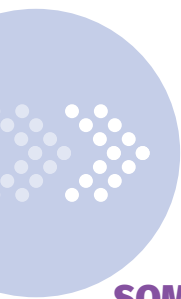


**CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE**

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES



CCI PARIS ILE-DE-FRANCE



SOMMAIRE

RÉSUMÉ	3
SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS	4
INTRODUCTION	5
Un contexte de crise qui « réhabilite » l'impératif industriel	5
Des défis majeurs à relever pour réussir la reconquête industrielle	5
Réindustrialiser plutôt que relocaliser : un nouvel équilibre à trouver	6
I. L'INDUSTRIE FRANÇAISE EN QUÊTE D'UNE NOUVELLE COMPÉTITIVITÉ	8
Le redressement de la compétitivité-prix, pierre angulaire de la reconquête industrielle	8
La compétitivité hors-prix, l'autre terrain de conquête	10
L'accès au foncier, un levier de la compétitivité industrielle	11
II. INVESTIR DANS LES COMPÉTENCES POUR RELANCER LA DYNAMIQUE INDUSTRIELLE	13
Corriger les faiblesses du système de formation pour répondre aux besoins de montée en compétences	13
Améliorer l'attractivité des métiers de l'industrie auprès des jeunes générations	14
III. MOBILISER LES POLITIQUES EUROPÉENNES AU SERVICE DE LA RECONQUÊTE INDUSTRIELLE	16
Renforcer la capacité d'investissement de l'UE dans les projets innovants et les technologies de rupture	17
Réarticuler la politique de la concurrence avec l'ambition industrielle de l'UE	18
Instaurer le principe de réciprocité entre l'UE et ses partenaires dans l'accès aux marchés publics	19
CONCLUSION	21

Ce rapport a été présenté par Jean-Claude KARPELES au nom de la Commission Économie et financement des entreprises de la CCI Paris Ile-de-France dans le cadre du programme annuel d'études et de rapports des CCI piloté par CCI France. Novembre 2020.



RÉSUMÉ

En France, comme dans la plupart des pays, la crise sanitaire a déclenché une onde de choc d'une ampleur inédite, paralysant des pans entiers de l'activité économique et secouant très fortement l'ensemble des organisations productives. Pour faire face à cette crise historique, de nombreuses mesures d'urgence ont été déployées pour conjurer le risque d'un effondrement économique. Mais, au-delà des réponses de court terme, l'enjeu fondamental pour se projeter dans le « monde d'après » est de créer les conditions pour régénérer un tissu productif tourné vers l'avenir, plus résilient et mieux ancré dans les territoires.

Instruits par les leçons de la crise actuelle comme des précédentes, les acteurs économiques et les décideurs publics ont été amenés à changer le regard porté sur l'industrie et son rôle structurant pour l'ensemble du système productif. Cette prise de conscience collective s'est traduite bien avant la crise par une série d'initiatives publiques cherchant à stimuler et à accompagner la modernisation de l'appareil productif français pour relever les défis majeurs de la transformation numérique et de la transition écologique.

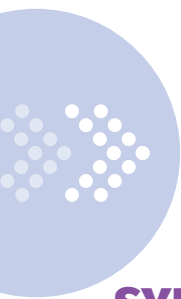
Si le débat public s'est focalisé au cours des derniers mois sur la question des relocalisations industrielles, les CCI considèrent qu'une politique de relocalisations massives serait peu réaliste, compte tenu de la forte imbrication des relations commerciales et des chaînes de valeur au niveau mondial. Dans ces conditions, il faut envisager les relocalisations comme une composante d'une stratégie plus globale de réindustrialisation dont la finalité est centrée sur la localisation de la valeur dans les secteurs d'avenir plutôt que la relocalisation de la valeur du passé.

Ayant la conviction que l'avenir de l'économie française ne peut s'écrire sans une industrie forte, moderne et compétitive, les CCI formulent des recommandations pour une politique volontariste en faveur de la réindustrialisation qui s'articulent autour des axes suivants :

I. Poursuivre l'effort de redressement de la compétitivité globale de l'industrie : les CCI préconisent d'intensifier l'effort de réduction de la fiscalité sur la production en ciblant prioritairement les impôts les plus nocifs pour la compétitivité industrielle comme la C3S. Elles recommandent également d'accélérer la transformation numérique des PME industrielles et de favoriser leur insertion active au sein des écosystèmes territoriaux d'innovation en lien avec les pôles de compétitivité.

II. Investir dans les compétences pour relancer la dynamique industrielle : pour accompagner la transition des entreprises vers l'industrie du futur, il est nécessaire de soutenir la montée en compétences des salariés pour faire face à l'accélération des changements technologiques et à la transformation des métiers de l'industrie. L'attractivité de ces métiers doit être améliorée, notamment auprès des jeunes.

III. Mobiliser les politiques européennes au service de la reconquête industrielle : les CCI appellent à développer les alliances industrielles transeuropéennes, à l'image de l'Airbus des batteries, et à les étendre aux autres secteurs d'avenir. Elles invitent également les décideurs européens à mieux articuler les politiques communautaires, notamment en rénovant la doctrine et les outils de la politique de la concurrence. Enfin, les CCI plaident en faveur d'une effectivité plus affirmée du principe de réciprocité entre l'UE et ses partenaires dans l'accès aux marchés publics.



SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS

I. POURSUIVRE L'EFFORT DE REDRESSEMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ GLOBALE DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE

Proposition 1

Poursuivre et intensifier l'effort de réduction de la fiscalité sur la production en ciblant prioritairement les impôts les plus nocifs pour la compétitivité industrielle comme la C3S et les impôts assis sur la masse salariale.

Proposition 2

Accélérer la transformation numérique des PME industrielles et favoriser leur insertion active au sein des écosystèmes territoriaux d'innovation en lien avec les pôles de compétitivité.

Proposition 3

Approfondir, harmoniser et généraliser à l'ensemble des métropoles françaises, sur la base des meilleures pratiques observées, les initiatives visant à construire une stratégie foncière à long terme d'accueil des entreprises industrielles.

II. INVESTIR DANS LES COMPÉTENCES POUR RELANCER LA DYNAMIQUE INDUSTRIELLE

Proposition 4

Favoriser la montée en compétences des salariés et développer les formations aux nouveaux métiers de l'industrie.

Proposition 5

Renforcer l'apprentissage et revaloriser l'image et l'attractivité de l'industrie par des actions de communication ciblées, notamment envers les jeunes.

III. MOBILISER LES POLITIQUES EUROPÉENNES AU SERVICE DE LA RECONQUÊTE INDUSTRIELLE

Proposition 6

Favoriser les coopérations industrielles transeuropéennes dans les chaînes de valeur stratégiques en accélérant le développement des projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC).

Proposition 7

- Rénover les outils d'analyse concurrentielle, notamment en prenant en compte la concurrence potentielle future et en adoptant une définition extensive des marchés pertinents.
- Repenser les modalités du contrôle des concentrations en privilégiant le recours à des remèdes moins irréversibles que les mesures structurelles.

Proposition 8

- Promouvoir l'adoption d'un « Buy European Act » et faciliter l'accès des PME européennes aux marchés publics.
- Renforcer l'effectivité du principe de réciprocité dans l'accès aux marchés publics en révisant le contrôle de aides d'État pour les entreprises extra-européennes.



INTRODUCTION

■ Un contexte de crise qui « réhabilite » l'impératif industriel

La crise sanitaire a déclenché une onde de choc planétaire qui continue de bouleverser la vie économique et sociale dans la plupart des pays et de mettre leurs organisations productives sous très forte tension. En France, les plans de soutien se sont multipliés pour faire face à **une crise particulièrement inédite aussi bien dans sa genèse** (un double choc exogène et simultané sur l'offre et la demande) **que dans son ampleur** (chute historique du PIB de 18,9% au deuxième trimestre 2020 et une prévision de baisse de 11% sur l'année, soit le choc le plus sévère depuis la Seconde guerre mondiale). Mais, **au-delà des réponses d'urgence déployées pour conjurer le risque d'un effondrement économique, l'enjeu fondamental pour se projeter dans le « monde d'après » est de créer les conditions pour régénérer un tissu productif tourné vers l'avenir, plus résilient et mieux ancré dans les territoires.**

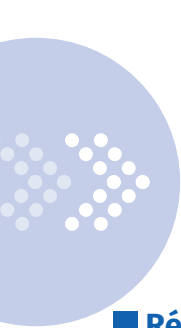
Instruits par les leçons de la crise actuelle comme des précédentes, depuis une dizaine d'années environ (cf. le choc du rapport Gallois), les acteurs économiques et les décideurs publics ont été amenés à changer le regard porté sur l'industrie et son rôle structurant pour l'ensemble du système productif. Ainsi, certains schémas de pensée ont été profondément remis en cause comme la thèse d'entreprises industrielles « sans usines » (*fabless*), qui a été véhiculée par quelques dirigeants au début des années 2000. À cette vision « désincarnée » de l'industrie s'est substituée une approche plus volontariste faisant de **la reconquête industrielle la matrice de la souveraineté économique et technologique**. Cette nouvelle approche prend appui sur de nombreux travaux de la littérature économique qui ont mis en évidence les **relations de causalité entre la perte de substance industrielle et l'aggravation des déséquilibres macroéconomiques et territoriaux** : creusement des déficits extérieurs, recul des parts de marché à l'international, hausse du chômage et des inégalités territoriales...

Au cours des dernières années, la prise de conscience de la nécessité vitale d'enrayer la désindustrialisation s'est accentuée avec la vague de rachats de fleurons français (Alcatel, Lafarge, branche énergie d'Alstom...) par des concurrents étrangers. Ce basculement a mis en lumière la fragilité capitaliste préoccupante de nombreux champions nationaux et a ressuscité dans le débat public les interrogations sur la capacité de notre pays à maintenir et à renforcer une base industrielle solide et compétitive comme en Allemagne. **Les initiatives publiques qui traduisent cette prise de conscience collective se sont ainsi multipliées depuis une dizaine d'années** : organisation des États généraux de l'industrie au lendemain de la crise de 2008-2009, mise en place d'une **politique des filières** au sein du Conseil national de l'industrie (CNI) et des comités stratégiques de filière, promotion des projets de **l'industrie du futur** et, plus récemment, le lancement du programme des **territoires d'industrie**...

■ Des défis majeurs à relever pour réussir la reconquête industrielle

Au total, la nouvelle politique industrielle conduite depuis quelques années s'inscrit dans un volontarisme affiché cherchant à impulser et à accompagner la modernisation de l'appareil productif français pour relever un certain nombre de défis majeurs. Le premier est celui de **la transformation numérique qui ne cesse de s'amplifier et d'irriguer, parcelle après parcelle, tout le tissu productif**. Grâce aux nouveaux outils et techniques (robotisation, *big data*, intelligence artificielle, Internet des objets, maintenance prédictive, réalité augmentée, fabrication additive...), les frontières technologiques sont constamment repoussées, rebattant ainsi les cartes dans tous les secteurs. Le cas de l'industrie automobile fournit une illustration parfaite de ces nouveaux enjeux. Ainsi, l'arrivée prochaine sur le marché de véhicules « autonomes » déplace le curseur vers la maîtrise des logiciels et des données. Cela donne un avantage évident aux acteurs possédant une avance dans ces domaines, redéfinissant ainsi les positions dans la chaîne de valeur globale (cf. l'irruption de Tesla et son capteur de données).

Parallèlement, les industriels doivent également **relever les défis de la transition écologique et énergétique** dont les enjeux sont considérables, qu'il s'agisse de compétitivité, d'emploi ou de leadership technologique. Si l'on reprend l'exemple de l'industrie automobile, la fin programmée des véhicules à moteur thermique, notamment en Europe, et le basculement vers les modèles électriques chamboulent les positions acquises et les modèles économiques des acteurs traditionnels. En ayant pris une longueur d'avance dans la fabrication des batteries, qui représentent près de 40% de la valeur des véhicules électriques, les concurrents asiatiques dominent aujourd'hui cette filière. Pour combler le retard et permettre à l'Europe de rester dans la course, l'initiative franco-allemande, dite « Airbus des batteries » », prévoit un investissement de 5 à 6 milliards d'euros dans le développement de batteries de nouvelle génération. À cet égard, on peut considérer que ce projet préfigure une nouvelle vision de la politique industrielle à l'échelle européenne.



■ Réindustrialiser plutôt que relocaliser : un nouvel équilibre à trouver

Le débat sur les relocalisations industrielles a pris une ampleur inédite à la faveur de la crise qui a révélé certaines vulnérabilités liées à l'organisation des chaînes de valeur mondiales. En provoquant tout d'abord des ruptures d'approvisionnement en provenance de Chine, puis des pénuries de matériel médical et de protection pour lesquels la France et l'Europe dépendent des importations, la crise vient questionner le processus de mondialisation à l'œuvre depuis plusieurs décennies. Dès lors, **les relocalisations, entendues comme le rapatriement de productions autrefois réalisées sur notre territoire, ont souvent été présentées comme la voie privilégiée pour recouvrer une souveraineté industrielle**, érodée par des décennies de délocalisations.

Les arguments en faveur des relocalisations sont multiples. Sans même compter le coût (financier et environnemental des transports), la fragmentation des chaînes de valeur mondiales et l'éclatement de la production dans plusieurs pays peuvent apparaître comme des obstacles en cas d'accélération de la demande en période de crise. Il suffit en effet d'une défaillance au niveau d'un seul nœud d'une chaîne pour la paralyser entièrement. De plus, les délocalisations de sites entiers de production vers des pays à bas coût ont largement réduit les capacités de la France à produire des biens essentiels, tout en faisant disparaître de nombreux savoir-faire. *A contrario*, la puissance de l'industrie allemande a, semble-t-il, permis au pays de mieux affronter la crise. Enfin, dans un monde où s'exacerbent les tensions géopolitiques et les velléités protectionnistes, une trop grande dépendance aux pays tiers pour l'importation de biens essentiels ou critiques apparaît comme un risque de moins en moins acceptable.

Pour autant, **une politique qui viserait des relocalisations massives sur le territoire national semble peu réaliste** car elle impliquerait un détricotage des relations commerciales et des chaînes de valeur mondiales qui structurent aujourd'hui la production et les échanges de la plupart des biens industriels au niveau international. En réalité, une telle politique se heurterait à une série d'obstacles plus ou moins insurmontables : hausse des coûts de production, manque de compétences locales, indisponibilité de certains intrants ou matières premières contraintes par leur localisation... L'exemple de l'industrie pharmaceutique illustre la difficile équation pour relocaliser certains segments à faible valeur ajoutée. En juin dernier, le Président de la République avait annoncé le projet de rapatrier une partie de la production du paracétamol, une molécule critique, dans un horizon de trois ans. Mais si le produit fini est encore fabriqué et conditionné en France, le principe actif, devenu une quasi-commodité, est quant à lui intégralement importé d'Asie (Chine et Inde) car il n'existe plus d'usine capable de réaliser sa synthèse sur le sol européen².

Pour ces raisons, **il est vraisemblable que le mouvement des relocalisations restera circonscrit à certaines catégories de biens jugés stratégiques ou critiques** pour lesquels les enjeux de souveraineté prévaudraient sur les considérations de surcoûts qui seraient éventuellement transférables à la collectivité. D'ailleurs, les études disponibles montrent qu'au regard du faible nombre de sites relocalisés (112 relocalisations entre 2009 et 2020 selon le cabinet Trendeo), les délocalisations sont des processus peu réversibles car, pour une partie, ils sont mus par des logiques de rapprochement des marchés de destination et, pour une autre partie, ils sont sous-tendus par des logiques de réduction des coûts de production, notamment pour les industries intensives en main d'œuvre. Par conséquent, les relocalisations ne concerneraient quasiment que les activités automatisables et donc peu susceptibles de recréer massivement des emplois industriels.

Dans ces conditions, il faut envisager les relocalisations comme une composante d'une stratégie plus globale de réindustrialisation dont la finalité est centrée sur la localisation de la valeur dans les secteurs d'avenir plutôt que la relocalisation de la valeur du passé³.

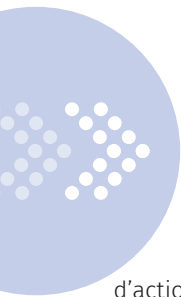
C'est d'ailleurs bien en ce sens qu'ont été conçus les dispositifs de relocalisation du plan de relance gouvernemental, puisqu'ils visent avant tout à redévelopper des productions en France dans des secteurs jugés critiques (santé, agroalimentaire, électronique, intrants essentiels de l'industrie...).

Mais si les projets de relocalisations ou de réindustrialisation doivent être encouragés et soutenus, il faut aussi agir pour préserver la base industrielle existante sans laquelle aucune reconstruction n'est possible. En raison de leur importance et de leur rôle structurant, les grandes filières comme l'automobile ou l'aéronautique, fortement heurtées par la crise, ont fait l'objet de plans de soutien dédiés. En veillant au maintien d'un tissu modernisé de PME et d'ETI qui font la force des territoires, ces plans constituent un volet essentiel et complémentaire de toute stratégie de reconquête industrielle.

Plus globalement, qu'il s'agisse de relocalisations ou de réindustrialisation, il faut au préalable consolider dans la durée l'attractivité du territoire national comme site de production, pour convaincre les investisseurs nationaux et étrangers. Cela suppose

2 Cf. « Comment le principe actif de Doliprane, Efferalgan et Dafalgan s'est retrouvé délocalisé en Chine et aux États-Unis ? », L'Usine Nouvelle, 18 juin 2020.

3 Cf. Rapport des CCI « Réussir la relance », juin 2020 : [REUSSIR+LA+RELANCE+-+rapport+int%C3%A9gral-19-06.pdf \(www.cci.fr\)](https://www.cci.fr/ressources/rapports/REUSSIR+LA+RELANCE+-+rapport+int%C3%A9gral-19-06.pdf)



d'actionner tous les leviers susceptibles d'améliorer cette attractivité. À ce titre, outre la disponibilité des ressources (capital financier et humain, foncier...) et le degré de simplicité des démarches (poids des normes et des réglementations...), la qualité des infrastructures de transport et de communication est un facteur crucial pour maintenir les activités existantes et attirer de nouveaux projets d'implantation industrielle. C'est pourquoi il est primordial de corriger certaines disparités territoriales et de traiter, en particulier, la fracture numérique dans l'accès à la fibre. Dans le même sens, il faut veiller à un déploiement équilibré des réseaux 5G pour éviter d'aggraver cette fracture territoriale.

Ayant la conviction que l'avenir de l'économie française ne peut s'écrire sans une industrie forte, moderne et compétitive, les CCI se mobilisent au quotidien pour accompagner les entreprises dans leurs projets de transformation. Pour réussir la reconquête industrielle dans les territoires, elles formulent des recommandations pour une politique volontariste en faveur de la réindustrialisation. Ces pistes d'actions s'articulent principalement autour des trois axes suivants :

- I. La poursuite de l'effort de redressement de la compétitivité globale de notre industrie ;**
- II. L'intensification de l'investissement dans les compétences et le capital humain pour relancer la dynamique industrielle ;**
- III. La mobilisation et la mise en cohérence des politiques européennes au service de la reconquête industrielle.**

I. L'INDUSTRIE FRANÇAISE EN QUÊTE D'UNE NOUVELLE COMPÉTITIVITÉ

Au regard des performances des autres grands pays européens, la France connaît un décrochage industriel continu depuis une vingtaine d'années. Le recul de l'emploi industriel, le déclin du poids de l'industrie dans la valeur ajoutée, l'érosion des parts de marché à l'international sont autant d'indicateurs d'une désindustrialisation rampante qui s'est accélérée sous les effets conjugués du progrès technique et de la mondialisation des chaînes de valeur dans un contexte international de concurrence exacerbée.

Dans l'ensemble, les analyses convergent pour imputer, plus ou moins finement, les causes de ce décrochage à la forte dégradation de la compétitivité de l'économie française au cours des années 2000, due notamment à une augmentation du coût du travail de plus de 35% sur cette période. Aujourd'hui, malgré les progrès réalisés depuis 2014 pour restaurer des marges de compétitivité, le déficit accumulé dans ce domaine tarde à se résorber, en matière de compétitivité-prix, mais aussi de compétitivité hors-prix, ce qui pénalise la production industrielle française face à la concurrence internationale.

■ Le redressement de la compétitivité-prix, pierre angulaire de la reconquête industrielle

Pour redresser la compétitivité des entreprises françaises, beaucoup d'efforts ont été consentis ces dernières années par le biais de divers dispositifs comme le CICE ou le pacte de responsabilité qui ont permis un allègement des charges des entreprises. De ce fait, **le coût horaire du travail dans l'industrie manufacturière française est redevenu inférieur au coût horaire allemand** (38,6 €/h contre 41,8 €/h au 4^e trimestre 2019). Néanmoins, il demeure l'un des plus élevés de la zone euro où le coût de la main d'œuvre atteint en moyenne 34,3 €/h.

Coût du travail dans l'industrie manufacturière en Europe en 2019

	Zone euro	Allemagne	Espagne	France	Italie
Coût horaire de la main d'œuvre (en €/h)	34,3	41,8	23,6	38,6	29,0

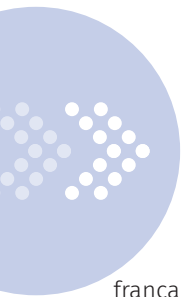
Source : Rexecode, d'après les enquêtes Eurostat, données au 4^e trimestre 2019

En revanche, en termes de **taux de marge**, c'est-à-dire le rapport entre l'excédent brut d'exploitation et la valeur ajoutée, **l'industrie française n'a reconquis qu'une partie du terrain perdu depuis 2000** par rapport à l'industrie allemande. Compte tenu de la pression concurrentielle sur les marchés extérieurs, les entreprises manufacturières françaises ont en effet été contraintes de comprimer leurs marges pour maintenir leur compétitivité-prix. Ainsi, entre 2000 et 2017, le taux de marge des branches manufacturières a baissé en France de 36,4% à 33,7%, tandis qu'il a augmenté en Allemagne de 32,1% à 41%. Cette divergence des trajectoires est encore plus saisissante lorsque l'on observe l'évolution des marges brutes en valeur absolue : elles sont passées de 141 à 283 milliards d'euros en Allemagne pendant qu'elles se sont stabilisées en France à 77 milliards d'euros sur la même période.

La contraction relative des marges des entreprises industrielles françaises a ainsi pesé sur leur capacité d'investissement et donc sur la modernisation de leur outil de production, ce qui a contribué à freiner leur montée en gamme. C'est ce que tendent à montrer certaines études⁴ qui ont analysé et comparé les structures des investissements industriels en Europe. Il en ressort que l'industrie manufacturière française se caractérise par un poids des investissements en actifs immatériels (logiciels, bases de données, R&D...) plus important que dans la plupart des autres pays européens. Les dépenses d'investissement en R&D du secteur manufacturier sont particulièrement dynamiques en France depuis la réforme du crédit d'impôt-recherche (CIR) en 2008. En effet, ce dispositif, s'il constitue un atout décisif pour attirer et maintenir sur le territoire français les centres de recherche des groupes industriels, n'incite pas à la modernisation de l'outil de production.

De ce fait, **les entreprises tricolores investissent relativement peu dans les machines et les équipements** et, quand elles le font, il s'agit davantage de renouveler des équipements que de moderniser les capacités de production. D'ailleurs, l'industrie

4 Cf. « L'investissement des entreprises françaises est-il efficace ? », étude de France Stratégie et la Fabrique de l'industrie, Presses des Mines, octobre 2018.



française se distingue par **un taux de robotisation parmi les plus faibles des pays de l'OCDE** : elle compte en moyenne **un robot pour cent salariés**, contre deux pour l'Italie et les États-Unis, trois en Allemagne ou au Japon, et jusqu'à sept pour la Corée du Sud.

Cette préférence française pour l'immatériel pourrait refléter un choix des entreprises de concevoir leurs produits en France et de les fabriquer (ou faire fabriquer) dans des pays à moindre coût. Les conséquences de cette stratégie d'optimisation de la chaîne de valeur se matérialisent au final, au niveau macroéconomique, par des pertes d'emplois et de piètres performances à l'export.

Afin d'enrayer cette tendance à la désindustrialisation, il est indispensable d'intensifier les efforts pour redresser durablement la compétitivité de l'industrie française et consolider l'attractivité du territoire national comme site de production. Cela suppose notamment de **poursuivre le mouvement initié dans le cadre du plan de relance pour réformer plus profondément la fiscalité sur la production**.

En effet, **les impôts de production constituent, par leur nombre et leur niveau, une singularité française** : ils représentent **0,7% de la valeur ajoutée en Allemagne, contre 3,7% en France**, le plus haut niveau en Europe hormis la Grèce. Ces impôts portent sur les facteurs de production des entreprises indépendamment de leurs bénéfices : masse salariale, investissement, capital productif notamment. Les effets nocifs de ces prélèvements sur la compétitivité de l'industrie française ont été documentés par de nombreux travaux dont ceux du Conseil d'analyse économique⁵. **Dans le contexte de la crise actuelle, leur poids excessif peut, à court terme, fragiliser la santé financière des entreprises** à un moment où leur trésorerie est très fortement affectée. À moyen terme, **la refonte de la fiscalité sur la production apparaît comme une condition nécessaire pour favoriser les relocalisations industrielles** et doit, à ce titre, figurer comme un objectif prioritaire de la politique économique en sortie de crise.

PROPOSITION 1

Poursuivre et intensifier l'effort de réduction de la fiscalité sur la production en ciblant prioritairement les impôts les plus nocifs pour la compétitivité industrielle comme la C3S et les impôts assis sur la masse salariale.

Une première étape de la réforme de la fiscalité sur la production a été engagée dans le cadre du plan de relance présenté par le gouvernement le 3 septembre. Celui-ci prévoit en effet une baisse de certains impôts de production de 10 milliards d'euros à partir du 1^{er} janvier 2021. Les impôts concernés sont : la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE), de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Pour les CCI⁶, ces mesures sont nécessaires, particulièrement dans le contexte de la crise actuelle, mais paraissent insuffisantes pour combler le déficit de compétitivité fiscale vis-à-vis de nos voisins. Il convient donc de poursuivre et d'intensifier les efforts dans le cadre d'une réforme plus complète des prélèvements obligatoires pesant sur les entreprises. À cette fin, il faudra **définir une trajectoire pluriannuelle pour supprimer les impôts les plus nocifs pour la compétitivité**, notamment la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) sur le chiffre d'affaires.

La C3S qui représentait un prélèvement de 3,8 milliards d'euros en 2018 agit, selon le Conseil d'analyse économique, comme un impôt sur les exportations et une subvention aux importations de biens intermédiaires. Elle pénalise particulièrement les entreprises industrielles – plus exposées à la concurrence internationale – qui peuvent trouver un intérêt à délocaliser leur chaîne de production et ainsi échapper aux « effets de cascade » qui se transmettent et s'amplifient tout au long de la chaîne car, à chaque étape de production, la taxe elle-même est taxée.

Plus globalement, il est important de **repenser en profondeur l'architecture fiscale d'ensemble afin de la rendre plus simple et plus lisible pour les entreprises**. Cela passe notamment par la **suppression des nombreuses « petites taxes »** dont le coût de gestion excède souvent le rendement pour les finances publiques. Cela passe également par la **diminution des autres impôts de production qui sont assis sur la masse salariale** comme le forfait social, et qui peuvent freiner l'investissement et l'emploi, surtout dans cette période de crise.

5 Cf. « Les impôts sur (ou contre) la production », note du Conseil d'analyse économique, n° 53, juin 2019 ; « Éclairages complémentaires sur les impôts sur la production », focus du Conseil d'analyse économique, n° 42, juillet 2020.

6 Les CCI ont formulé des propositions détaillées sur ce sujet dans une prise de position adoptée en octobre 2020 : « Fiscalité de la production : la réforme doit s'inscrire dans la continuité d'une transformation globale du système fiscal français ».



■ La compétitivité hors-prix, l'autre terrain de conquête

Au-delà des éléments de compétitivité liés aux coûts de production, **l'industrie française souffre davantage d'un déficit de compétitivité hors-prix**, en particulier vis-à-vis de ses concurrents allemands. Généralement, la compétitivité hors-prix est définie de manière résiduelle comme étant la composante qui n'est pas expliquée par les variations des coûts ou des prix. Cette notion traduit la capacité d'une économie à maintenir, voire augmenter, ses parts de marché sans avoir à diminuer les prix relativement aux économies concurrentes. Elle combine notamment des facteurs liés à la qualité perçue des produits, l'image de marque et le niveau d'innovation et de différenciation.

Pour apprécier le positionnement de l'industrie française en termes de compétitivité hors-prix, on peut s'appuyer sur les enquêtes réalisées régulièrement par l'institut Rexecode auprès d'un échantillon d'importateurs européens. Ces enquêtes analysent les caractéristiques hors-prix des produits issus de dix pays (Europe, USA, Chine, Japon) en se basant sur une série de critères : qualité des produits ; ergonomie et design ; contenu en innovation technologique ; notoriété ; délais de livraison ; services associés aux produits ; variété des fournisseurs ; rapport qualité-prix.

Le classement établi par l'enquête 2017⁷ portant sur trois secteurs-clefs (biens intermédiaires, biens d'équipement mécanique et biens d'équipement électrique et électronique) est ainsi dominé par l'Allemagne, alors que la France occupe une position médiane. Dans ces secteurs, les produits allemands surclassent les biens français sur la quasi-totalité des critères d'appréciation. Cela traduit une forte spécialisation allemande sur les caractéristiques hors-prix des produits manufacturés, ce qui leur permet de pratiquer des prix plus élevés que la concurrence tout en maintenant un très bon rapport qualité-prix.

À l'inverse, l'offre industrielle française ne jouit pas de cet avantage concurrentiel hors-prix, rendant difficile le maintien ou la consolidation des parts de marché dans de nombreux secteurs. **Sur ce plan et sauf quelques exceptions dans les secteurs d'excellence comme l'aéronautique ou le luxe, les produits français sont souvent perçus comme étant de qualité moyenne, pas assez innovants et toujours trop chers.**

En définitive, les analyses tendent à montrer que le positionnement médian de l'industrie française en termes de compétitivité hors-prix peut expliquer, dans une certaine mesure, les faibles performances à l'export et le recul de ses parts de marché depuis une vingtaine d'années. En étant exposés à la concurrence provenant de pays à moindres coûts de production, les industriels français peuvent difficilement maintenir ou reconquérir des parts de marché sans une véritable stratégie de différenciation par l'innovation et la montée en gamme.

Afin de réduire la sensibilité de l'offre industrielle française aux évolutions des prix, comme c'est le cas des industriels allemands, il est indispensable de **renforcer la compétitivité hors-prix de notre industrie, notamment par une politique de soutien à l'innovation plus ambitieuse et plus inclusive pour les PME dans les territoires**. Il faut rappeler, à ce titre, que l'économie française accuse un certain retard dans la course mondiale à l'innovation. Ainsi, malgré une progression notable au cours des dernières années, **la France n'est qu'au 12^e rang au classement des pays les plus innovants** en 2020, selon l'indice établi par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. Elle reste devancée dans ce classement par sept autres pays européens comme la Suisse (1^{er}), la Suède (2^e), le Royaume-Uni (4^e) ou encore l'Allemagne (9^e).

Pour les CCI, les PME et les ETI doivent être mieux accompagnées pour accélérer la transformation numérique de leurs processus industriels de la conception des produits jusqu'à leur commercialisation. La modernisation de l'appareil de production est une condition impérative pour favoriser la montée en gamme et suppose donc l'adoption rapide par ces entreprises des technologies de l'industrie du futur (robots, cobots, fabrication additive, capteurs, logiciels de gestion de la production, maintenance prédictive...).

Dans le cadre du plan de relance national, plusieurs initiatives visent la modernisation des grandes filières comme l'automobile et l'aéronautique, durement touchées par la crise actuelle. Outre les plans de soutien sectoriels, le gouvernement a aussi annoncé la mise en place d'une **aide à l'investissement de transformation vers l'industrie du futur, destinée aux PME et ETI industrielles**, qui se substitue au dispositif de suramortissement fiscal. Dotée d'une enveloppe de 320 millions d'euros jusqu'à fin 2022, la nouvelle mesure consiste en une subvention directe pour réduire le coût d'acquisition d'une liste de matériels éligibles à hauteur de 20% pour les petites entreprises et de 10% pour les moyennes entreprises et les ETI sous certaines conditions.

7 Cf. Rexecode, « La compétitivité en 2017 », document de travail n° 66, janvier 2018.



PROPOSITION 2

Accélérer la transformation numérique des PME industrielles et favoriser leur insertion active au sein des écosystèmes territoriaux d'innovation en lien avec les pôles de compétitivité.

Les CCI soutiennent les initiatives annoncées dans le cadre du plan de relance et recommandent de les prolonger au-delà de 2022. À cette date, la reprise économique sera vraisemblablement encore fragile en sortie de crise, et l'investissement productif des PME et des ETI aura besoin d'un soutien dans la durée pour repartir plus vigoureusement.

Au-delà de ces mesures, **c'est au sein des écosystèmes productifs implantés dans les territoires qu'il convient de prospecter les potentiels gisements de gains de compétitivité et de productivité**, en favorisant les démarches collaboratives entre les différents acteurs : grandes entreprises, PME, start-ups, centres de recherche, acteurs financiers, incubateurs, collectivités territoriales...

Le dispositif « Territoires d'industrie », lancé fin 2018, repose déjà sur cette logique de mise en réseau des acteurs, le plus souvent au niveau des intercommunalités. Avec 1,3 milliard d'euros fléchés jusqu'en 2022 et 148 territoires d'ores et déjà identifiés, ce programme rencontre un succès certain. Mais il bute notamment sur un manque de compétences locales en matière d'ingénierie (accompagnement technique et juridique pour le montage des dossiers). Fort de ce constat, l'Etat a récemment décidé de financer 40 postes de chefs de projets dans les territoires d'industrie « les plus exposés à la crise ». **Les CCI, déjà partenaires, pourraient se voir reconnaître un rôle spécifique dans cette mission d'ingénierie qu'elles maîtrisent bien.**

Dans le même esprit, il faudra **relancer la dynamique des pôles de compétitivité** pour soutenir l'investissement et l'innovation dans les secteurs d'avenir. Cette nouvelle dynamique devra s'appuyer sur **une meilleure articulation entre les pôles de compétitivité et les territoires d'industrie, dans une logique de complémentarité et de simplification**. Elle devra aussi **stimuler une participation plus massive et plus active des PME** dans les pôles et les accompagner dans le développement de leurs projets innovants jusqu'à la mise sur le marché. En d'autres termes, les pôles de compétitivité doivent mobiliser tous les moyens pour concrétiser leur ambition de **passer d'« usines à projets » à « usines à produits »**.

Enfin, **le tissu industriel peut se renouveler et se fertiliser dans les territoires grâce aux apports de la French Tech**, qui s'incarne dans des pôles métropolitains reconnus pour leur écosystème de start-ups.

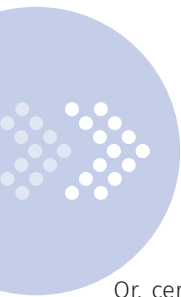
Par exemple, **il conviendrait d'encourager les démarches collaboratives entre les firmes industrielles et les start-ups de la deep tech** qui misent sur les technologies de rupture telles que les objets connectés, les biotechnologies, l'intelligence artificielle (IA) ou le *big data*. Les pôles de compétitivité joueraient ici pleinement leur rôle, à l'exemple du pôle francilien Systematic. Ces collaborations pourront servir à développer des technologies « souveraines » telles que les technologies quantiques, la *blockchain* ou l'IA, dans des domaines jugés nécessaires à l'autonomie stratégique de la nation, comme la santé et la cybersécurité. **En retour, ces innovations devraient irriguer l'ensemble du tissu productif.** Par exemple, la *blockchain* pourrait servir d'outil de suivi dans les procédés industriels et logistiques pour permettre une meilleure traçabilité.

■ L'accès au foncier, un levier de la compétitivité industrielle

Dans une approche visant à renforcer le dynamisme des écosystèmes territoriaux d'innovation, **il convient également de prendre en considération la problématique de l'accès au foncier**, à laquelle sont confrontées les entreprises industrielles dans les territoires les plus denses, **notamment les territoires métropolitains**.

En effet, pour les entreprises industrielles à forte intensité technologique, en particulier lorsqu'elles sont jeunes et à fort potentiel comme les start-ups, le fait d'être localisé au sein d'un territoire métropolitain présente des avantages en termes d'accès à certaines ressources rares, ce qui a en retour un effet positif sur leur compétitivité hors-prix. Elles peuvent ainsi accéder à certaines compétences spécialisées de haut niveau (ingénieurs, développeurs, *data scientists*...), mais également à des réseaux denses de partenaires d'innovation et des écosystèmes correspondants (laboratoires de R&D, start-ups, universités, écoles...), des entreprises de services (marketing, design, banques, fonds d'investissement, etc.). Ce type d'avantages peut également être recherché par des entreprises plus matures ou de moindre intensité technologique, qui préfèrent alors une localisation périphérique (en bordure de métropole) car elles ont un moindre besoin d'accès à ces ressources, tout en recherchant un foncier plus abondant et moins cher⁸.

⁸ Exemple de l'entreprise japonaise Iris Ohyama, implantée en 2018 à Lieusaint, près de Paris, cité dans « Quels besoins en foncier pour les entreprises industrielles franciliennes », rapport de la CCI Paris Île-de-France, janvier 2018.



Or, certains mécanismes économiques et urbanistiques entraînent une raréfaction et un renchérissement du foncier autour et dans les zones urbaines denses, avec pour corollaire une éviction progressive des entreprises industrielles de ces zones. À cela s'ajoute une réticence des collectivités locales à accueillir de l'industrie dans ces territoires (syndrome "NIMBY"⁹). Dans ce contexte, pour une entreprise industrielle souhaitant se localiser à l'intérieur ou en bordure d'une métropole, l'accès à un foncier adapté à ses besoins et bien connecté au bassin économique peut devenir très difficile.

PROPOSITION 3

Approfondir, harmoniser et généraliser à l'ensemble des métropoles françaises, sur la base des meilleures pratiques observées, les initiatives visant à construire une stratégie foncière à long terme d'accueil des entreprises industrielles.

Dans le cadre d'une stratégie de réindustrialisation des territoires, il serait pertinent de **prévoir des dispositifs pour préserver l'accès des entreprises industrielles, dans les zones métropolitaines, à un foncier adapté à leurs besoins et dans des conditions soutenables**. À défaut, les entreprises les plus « technologiques » dont la localisation métropolitaine peut constituer un avantage comparatif peuvent préférer une relocalisation dans d'autres métropoles européennes plus « accueillantes ». Si l'initiative des territoires d'industrie semble apporter quelques réponses partielles à cette problématique foncière, il reste à construire un schéma d'action plus complet incluant la spécificité des territoires métropolitains.

Des initiatives menées à l'échelle d'une métropole ont permis de co-construire, dans certains territoires, les prémices d'une stratégie foncière à long terme dans le domaine de l'accueil des entreprises industrielles. Ainsi, en France, la métropole de Toulouse a mis en place un « schéma d'organisation territoriale de l'économie ». Les métropoles de Lyon et de Bordeaux ont révisé leur PLU communautaire et ont sanctuarisé les activités productives dans le cadre des documents d'urbanisme. À l'étranger, Amsterdam a élaboré une stratégie nommée « *productive 2030* », incluant la réservation de zones et de parcelles à l'activité industrielle, tandis que le « *London Plan* » élaboré par le Grand Londres crée des protections pour les espaces d'activités productives, les « *Strategic Industrial Locations* » (SILs)¹⁰.

Une autre piste complémentaire doit être poursuivie en parallèle. Il s'agit d'exploiter le potentiel de localisation/relocalisation des villes moyennes, comme le propose le cabinet Trendeo dans son rapport sur les « Dépendances industrielles » (mai 2020). Selon cette étude, il conviendrait de « ne pas forcer l'industrialisation dans les grandes métropoles, au-delà des sites existants ». En effet, si les sites industriels sont souvent installés aux abords des métropoles, il s'agit généralement d'un héritage historique plus que d'un choix (cf. les sites aéronautiques de Toulouse). De plus, les accidents industriels récents, notamment AZF à Toulouse et Lubrizol à Rouen, ne plaident pas en ce sens. En revanche, les villes moyennes sont bien positionnées pour être des lieux d'accueil de nouvelles activités industrielles. Le programme « Territoires d'industrie » prouve d'ailleurs qu'elles le sont déjà. Si le foncier et le logement y sont moins chers, la qualité de vie plus agréable et les possibilités d'installation plus aisées, il revient cependant aux villes moyennes de s'organiser pour offrir des atouts complémentaires devenus indispensables : connexion avec la métropole régionale et l'écosystème d'innovation, capacités de réseau (haut débit, 5G), infrastructures de transport, etc. À cette condition, s'appuyer sur les villes moyennes pour ancrer des projets industriels apparaît comme une opportunité à saisir dans le cadre de cette période post-crise.

9 Le syndrome « NIMBY » (Not in my backyard, ou « pas dans mon arrière-cour ») désigne l'attitude de certains résidents ou responsables locaux qui souhaitent tirer profit d'un projet ou d'une technologie mais s'opposent à son installation sur leur territoire immédiat, par crainte d'éventuelles nuisances.

10 Cf. « Les conditions d'un retour des activités productives dans les métropoles », Institut Paris Région, note rapide n°847, mai 2020.

II. INVESTIR DANS LES COMPÉTENCES POUR RELANCER LA DYNAMIQUE INDUSTRIELLE

■ Corriger les faiblesses du système de formation pour répondre aux besoins de montée en compétences

Après des décennies de contraction de la base industrielle, la capacité du tissu productif à rebondir se trouve aujourd'hui bridée par le manque de compétences qualifiées pour accompagner la transformation numérique des entreprises et se projeter dans l'industrie du futur. Ainsi, selon une enquête de l'Insee publiée en avril 2019, la part des industriels éprouvant des difficultés de recrutement atteint 46%, soit son plus haut niveau depuis près de vingt ans. Dans le même sens, une autre enquête de Bpifrance menée en 2018 montre que, pour 53% des ETI interrogées, le manque de compétences est le principal frein à leur transformation.

Ce déficit constitue un problème structurel qui concerne tous les niveaux de qualification dans l'industrie, au-delà des métiers d'ingénieurs (usineurs, soudeurs...). Le défaut d'anticipation des besoins en compétences adéquates risque de provoquer, à moyen terme, la disparition de plus de 2 millions de postes non qualifiés et d'empêcher la création d'autant de postes qualifiés en France, selon une étude du cabinet McKinsey réalisée en 2012.

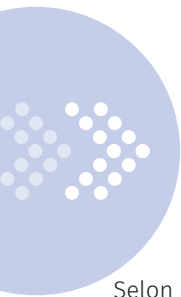
Plus globalement, le faible niveau de compétences de la population active en France est un véritable obstacle pour toute stratégie de montée en gamme et de reconquête industrielle. En comparaison des autres pays de l'OCDE, la France présente des carences manifestes de son système de formation initiale et continue, comme en atteste le classement de l'enquête PIAAC¹¹ de l'OCDE.

Classement des pays selon l'enquête PIAAC de l'OCDE (2016)

Rang	Pays	Score	Rang	Pays	Score
1	Japon	293	15	Canada	274
2	Finlande	286	16	Corée	273
3	Pays-Bas	284	17	Royaume-Uni	272
4	Suède	282	18	Pologne	267
5	Norvège	281	19	Irlande	266
6	Australie	279	20	Étas Unis	265
7	Flandre (Belgique)	279	21	France	258
8	République Tchèque	278	22	Slovénie	257
9	Danemark	277	23	Israël	253
10	Slovaquie	277	24	Grèce	253
11	Autriche	276	25	Italie	249
12	Nouvelle Zélande	276	26	Espagne	249
13	Estonie	276	27	Turquie	223
14	Allemagne	275	28	Chili	213

Source : OCDE

¹¹ L'enquête PIAAC mesure les compétences des adultes âgés de 16 à 65 ans dans les domaines suivants : la littératie (capacité de comprendre et de réagir de façon appropriée aux textes écrits) ; la numératie (capacité d'utiliser des concepts numériques et mathématiques) et la résolution de problèmes dans des environnements à forte composante technologique.



Selon cette enquête, les carences du système français de formation se situent à trois niveaux :

- un **déficit des compétences de base** des actifs français (en littératie et numératie) par rapport aux pays comparables de l'OCDE ;
- une **obsolescence progressive des compétences avec l'âge** : un accès insuffisant à la formation continue, en particulier pour les actifs de plus de 45 ans apparaît, selon le Conseil national de productivité, comme la cause principale de la dépréciation des compétences des actifs français ;
- une **faible mobilité des actifs français** qui implique un mauvais appariement entre les compétences et les emplois.

À l'heure où l'industrie française doit relever les défis d'une triple transformation numérique, écologique et sociétale, **la formation du capital humain devient un enjeu crucial**. Le mouvement de transition vers l'industrie du futur semble toutefois être contrarié par le faible niveau des compétences numériques des actifs français. Ainsi, selon l'indice Desi publié en juin 2020 par la Commission européenne pour mesurer les performances numériques des pays de l'UE, **la France se classe au 17^e rang sur le plan des compétences** : seuls 30,9% des Français ont plus que les connaissances numériques de base, contre 50,1% en Finlande, 49,6% aux Pays-Bas et 48,8% au Royaume-Uni.

De nombreux travaux ont mis en évidence une **corrélation positive entre le niveau des compétences des actifs et les performances des secteurs industriels**, particulièrement en termes de poids dans la valeur ajoutée, de taux d'emploi, de degré de robotisation et de performances à l'international. Autrement dit, la vitesse et l'ampleur des changements induits par la révolution numérique et la transition écologique imposent une montée en compétences des salariés et leur actualisation régulière. Dans ce contexte mouvant, le système de formation doit donc se montrer assez réactif pour répondre efficacement aux besoins nés des transformations. Pour accompagner les transitions et les reconversions qui en découlent, l'accent doit être mis non seulement sur les savoir-faire mais aussi sur le savoir-être et le « savoir-apprendre » (*soft skills*).

Pour les CCI, l'investissement en capital humain pour favoriser la montée en compétences constitue un passage obligé pour la transition numérique. Avec l'accélération des changements technologiques, il devient impératif pour les salariés de l'industrie de monter en compétences et de les actualiser en permanence pour éviter leur obsolescence. Au-delà des compétences techniques, les salariés sont ainsi appelés à développer des compétences plus transverses et plus intégrées pour gérer des *process* industriels de plus en plus robotisés, connectés et automatisés.

PROPOSITION 4

Favoriser la montée en compétences des salariés et développer les formations aux nouveaux métiers de l'industrie.

Pour soutenir la montée en compétences et accompagner le développement de l'industrie du futur, il est utile de s'inspirer des expériences étrangères, comme en Italie, pour mettre à l'étude la mise en place d'un crédit d'impôt formation pour faciliter l'acquisition par les salariés de compétences numériques ou spécialisées, répondant aux besoins des entreprises. Dans le même sens, l'épargne salariale peut être mobilisée pour soutenir l'effort de formation continue, comme c'est le cas en Allemagne, en autorisant le déblocage anticipé des sommes nécessaires au financement d'une formation qualifiante.

Par ailleurs, il convient d'encourager des dispositifs misant sur l'intégration des jeunes dans les PME industrielles, à l'exemple du programme Ardan France, qui vise à faire émerger et à concrétiser des projets de nouvelles activités dans le tissu des PME-PMI. Idem en ce qui concerne le dispositif « Volontariat territorial en entreprise » (VTE) qui permet d'orienter des étudiants vers des PME ou des ETI et de leur faire découvrir la richesse du tissu entrepreneurial des territoires.

■ Améliorer l'attractivité des métiers de l'industrie auprès des jeunes générations

Pendant longtemps, le manque d'attractivité des métiers de l'industrie, notamment auprès des jeunes, était imputable à une image obsolète de ces secteurs, associée au déclin, à la fermeture d'usines et à l'absence d'avenir. Les médias ont souvent eu tendance à se focaliser sur les entreprises en difficulté au détriment des nombreuses « *success stories* » et autres champions cachés, insuffisamment mis en lumière. Cette stigmatisation de l'industrie contraste avec la situation en Allemagne où ces secteurs continuent de susciter un sentiment de fierté nationale, même si l'attractivité de l'apprentissage faiblit un peu chez les jeunes allemands.

L'enjeu d'image concerne également l'industrie du futur qui renvoie parfois à un imaginaire d'usines dépeuplées où les robots se sont substitués aux humains. À l'inverse, l'industrie du futur peut aussi profiter des vents porteurs associés à l'image d'une nouvelle frontière technologique et de ses promesses (réalité augmentée, Internet des objets, impression 3D...).



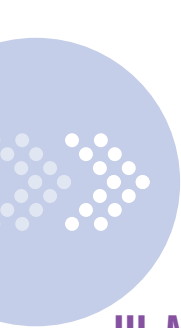
PROPOSITION 5

Renforcer l'apprentissage et revaloriser l'image et l'attractivité de l'industrie par des actions de communication ciblées, notamment envers les jeunes.

Il convient de revaloriser l'apprentissage et les filières de formation professionnelle et technologique et de développer les interactions entre l'industrie et le système éducatif à travers des échanges réguliers (stages, contrats en alternance...). Dans ce cadre, il serait pertinent de **renforcer les moyens de certains dispositifs auxquels sont associées les CCI comme les « prépa-apprentissage » et les stages de découverte des métiers.**

En matière de communication, des actions concrètes peuvent être amplifiées pour la promotion du tourisme industriel, avec les journées du patrimoine industriel par exemple, et la labellisation d'entreprises industrielles ouvrant leurs portes aux élèves et aux familles. De même, l'organisation de stages d'immersion à destination du corps professoral serait de nature à déconstruire certains clichés sur les entreprises industrielles et leur fonctionnement.

Pilotée par la Direction générale des entreprises, en partenariat avec tous les acteurs de l'industrie, dont les CCI, la « Semaine de l'industrie » reste un événement emblématique en ce sens. Par le biais d'événements pédagogiques, de visites d'entreprises, de forums des métiers ou encore d'interventions en classe, ce rendez-vous annuel contribue à renforcer l'attractivité des secteurs industriels, précisément auprès des jeunes. La 10^e édition prévue en 2021 sera, comme les fois précédentes, une occasion de renouveler la formule pour toucher un public encore plus large.



III. MOBILISER LES POLITIQUES EUROPÉENNES AU SERVICE DE LA RECONQUÊTE INDUSTRIELLE

Bien qu'antérieur à la crise actuelle, le débat sur la nécessité d'une politique industrielle ambitieuse pour l'Union européenne n'a cessé de prendre de l'ampleur au cours des derniers mois, et les arguments en faveur d'une telle politique ont fleuri même dans les pays qui y étaient, jusqu'alors, plutôt réfractaires comme l'Allemagne. Il est vrai que l'évolution de l'environnement international avec la montée en puissance technologique de la Chine, désormais considérée par l'UE comme un « concurrent systémique », a contribué à ébranler les certitudes de nos voisins qui ont pris conscience de l'urgence de parer au délitement de leur base industrielle.

Certains épisodes récents, comme le rachat du fleuron de la robotique Kuka par un groupe chinois en 2016, ou la fusion avortée d'Alstom et Siemens, rejetée par la Commission européenne en février 2019, ont eu le mérite de susciter une convergence doctrinale des deux côtés du Rhin, comme en atteste le « manifeste franco-allemand pour une politique industrielle européenne adaptée aux XXI^e siècle », publié au lendemain de l'échec du rapprochement entre les deux groupes ferroviaires. Prenant acte de la nouvelle donne concurrentielle au niveau mondial (expansionnisme des entreprises chinoises massivement subventionnées, hégémonie des GAFAM dans l'économie numérique, montée des tensions protectionnistes, recul du multilatéralisme...), les ministres français et allemand de l'Économie y prônaient notamment une révision des règles communautaires de la concurrence. L'objectif est de permettre aux entreprises européennes de rivaliser à armes égales avec leurs concurrents tout en soutenant les initiatives pour l'émergence de champions européens dans les secteurs d'avenir (exemple de l'Airbus des batteries pour les véhicules électriques).

Face à l'ampleur des défis à relever dans ce nouvel âge industriel, les initiatives nationales doivent être relayées, coordonnées et amplifiées au niveau européen, pour gagner en efficacité. La dynamique industrielle au niveau mondial fait émerger de nouveaux pôles de puissance, que ce soit en Asie ou en Amérique du Nord, qui risquent de marginaliser les acteurs européens n'ayant pas la taille critique. Ce risque se matérialise déjà dans l'économie numérique dont la géographie se caractérise par une très forte concentration dans deux pays : les États-Unis et la Chine. Ces derniers concentrent en effet à eux seuls 90% de la capitalisation boursière des 70 premières plateformes numériques au niveau mondial, contre à peine 3,6% pour l'Europe¹².

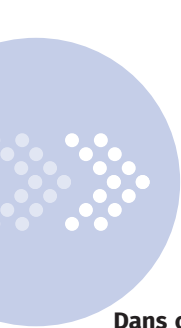
Toutefois, **l'érosion de la souveraineté économique et technologique de l'Europe, « berceau » de l'industrie, n'est pas une fatalité. Mais il est urgent de saisir le moment présent pour transformer la crise en opportunité et redonner un nouvel élan à l'industrie européenne, en capitalisant sur ses nombreux atouts : un vaste marché intérieur, de fortes chaînes de valeur, des infrastructures de qualité, une main d'œuvre qualifiée, des pôles d'excellence en matière de recherche et d'innovation...**

Consciente de ces enjeux, la Commission européenne a présenté le 10 mars 2020 sa vision d'une nouvelle stratégie industrielle « Pour une Europe verte et numérique » dont les moyens concrets et le calendrier restent encore à préciser. Plusieurs initiatives envisagées dans le cadre de ce futur plan peuvent cependant être saluées comme celle visant à mieux protéger la propriété intellectuelle, le réexamen des règles de concurrence ou encore les mesures ciblées à destination des PME européennes.

Les CCI soutiennent les orientations générales de cette nouvelle stratégie dont la mise en œuvre devra associer toutes les parties prenantes au plus près du terrain (pouvoirs publics, entreprises, territoires, fédérations professionnelles, centres de recherche...). Elles invitent néanmoins les décideurs européens à intensifier les efforts pour **mieux articuler les différents instruments des politiques communautaires pour gagner en cohérence**. Il s'agit notamment de dépasser les approches en « silos » qui tendent à exacerber les antagonismes entre les différents objectifs (une politique de la concurrence visant la protection des consommateurs *versus* une politique industrielle visant la constitution de champions européens). Il est primordial de concilier ces objectifs au service de l'ambition commune. Ainsi, l'Europe pourra mieux défendre ses intérêts stratégiques dans une vision globale, comme le font déjà les autres puissances mondiales, afin de retrouver son leadership en matière industrielle et technologique.

À la lumière des enseignements de la crise que nous traversons, **l'Europe apparaît, en effet, comme l'échelon pertinent pour refonder une stratégie industrielle offensive qui intègre pleinement les enjeux de souveraineté et d'autonomie industrielle et stratégique**. Même si la crise ne remet pas fondamentalement en cause les chaînes de valeur mondiales, elle en a néanmoins révélé les vulnérabilités : risques de ruptures d'approvisionnement dans de nombreux secteurs, risques de dépendance excessive vis-à-vis de fournisseurs géographiquement concentrés comme en Asie... Par conséquent, il est vraisemblable que la tendance à la régionalisation des chaînes de valeur connaisse une accélération dans les années à venir, étant entendu que la réactivité et la résilience des organisations productives sur une base régionale seraient, en principe, mieux assurées.

¹² Source : CNUCED, Rapport sur l'économie numérique, 2019.



Dans cette perspective, il faut créer les conditions pour inciter les entreprises à développer leurs projets d'investissement et à (re)localiser leur production sur le territoire européen, notamment dans les secteurs d'avenir. Pour les CCI, les pistes à privilégier pour réussir la reconquête industrielle au niveau européen s'articulent autour des axes suivants :

- **renforcer la capacité d'investissement de l'UE dans les projets innovants et les technologies de rupture ;**
- **réarticuler la politique de la concurrence avec l'ambition industrielle de l'UE ;**
- **instaurer le principe de réciprocité entre l'UE et ses partenaires dans l'accès aux marchés publics.**

■ **Renforcer la capacité d'investissement de l'UE dans les projets innovants et les technologies de rupture**

Le renforcement des dispositifs européens de financement et de soutien à l'investissement constitue une voie incontournable pour bâtir une politique industrielle efficace à l'échelle européenne. Capitalisant sur le succès du « plan Juncker » (et son successeur « InvestEU »), l'UE pourrait mobiliser davantage la Banque européenne d'investissement (BEI) pour apporter un appui direct aux entreprises qui investissent dans les domaines où l'Europe est en retard. Pour être à la hauteur des ambitions affichées, une augmentation de capital de la BEI lui permettrait de démultiplier sa capacité d'intervention, en instruments de fonds propres comme de garantie, au bénéfice des entreprises européennes.

Par ailleurs, les entreprises européennes de croissance, qui peinent à trouver des ressources sur le marché financier, sollicitent trop souvent des financements auprès d'investisseurs non européens, au risque de devenir la proie des grandes firmes extra-européennes (Chine et États-Unis) qui bénéficient d'un marché boursier plus profond. La création de fonds de souveraineté européens permettrait de répondre à cet enjeu en apportant aux entreprises moyennes les capitaux frais leur permettant d'assurer leur développement et leur indépendance.

Pour rester dans la course mondiale, l'Europe devra dans tous les cas accélérer les investissements dans les technologies de pointe et les infrastructures numériques critiques (réseaux 5G et future 6G, stockage des données dans le *cloud*...). Dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA), par exemple, les investissements privés au sein de l'UE ont totalisé, selon certaines estimations¹³, à peine 4 milliards de dollars sur la période 2018-2019, se situant ainsi très loin derrière les montants investis aux États-Unis (36 Md\$) et en Chine (25 Md\$).

Si la bataille n'est pas encore perdue, il est urgent pour les Européens de changer de braquet et d'investir massivement dans la recherche et le développement de projets innovants en matière d'IA pour éviter le décrochage par rapport aux autres puissances mondiales. À cet égard, la proposition de la Commission de créer un marché unique des données industrielles constitue une avancée majeure. En permettant la libre circulation de ces données au sein de l'UE et entre les secteurs, elle favorisera l'éclosion et le développement d'un écosystème de start-ups et de centres d'innovation qui seront mieux armés pour affronter la compétition mondiale.

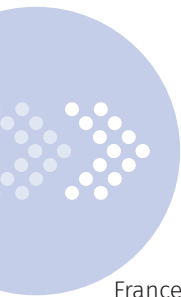
La question du financement reste néanmoins cruciale dans les années à venir. Bien que l'effort financier de l'UE en faveur de la recherche et l'innovation en IA ait été accru de 70% au cours des trois dernières années pour atteindre 1,5 milliard d'euros, cela reste largement insuffisant au regard de l'objectif affiché par la Commission d'attirer 20 milliards d'euros d'investissements annuels au cours de la décennie à venir, contre 3,2 milliards d'euros en 2016. Dans le même sens, sur les 750 milliards d'euros du plan de relance européen adopté en juillet dernier, seuls 5 milliards seront consacrés au programme Horizon Europe, portant ainsi l'enveloppe totale du principal programme d'investissement de l'UE pour la recherche et l'innovation à 85 (au lieu de 80) milliards d'euros sur la période 2021-2027¹⁴. À titre de comparaison, la Chine projette d'investir 150 milliards de dollars d'ici 2030 dans le seul domaine de l'IA pour en devenir le leader mondial.

Dans ces conditions, il serait souhaitable, pour pallier les insuffisances du budget communautaire, d'**encourager les coopérations entre les États membres pour mutualiser les ressources dédiées au développement des technologies de rupture et à leur exploitation industrielle.**

Un exemple qui pourrait inspirer cette démarche est celui du projet européen Gaia-X dans le domaine du *cloud*. Porté par la

¹³ Source : AI Index Report 2019, Université de Stanford.

¹⁴ À l'initiative du parlement européen, les 75,9 milliards d'euros prévus initialement dans le budget de l'UE (cadre financier pluriannuel 2021-2027) sont passé à 80 milliards.



France et l'Allemagne, il vise à offrir une « infrastructure européenne des données »¹⁵. Concrètement, le projet prendra la forme d'une entité de gouvernance qui édictera de grands principes de sécurité, d'interopérabilité et de portabilité, garantissant la souveraineté des données. Déjà près de 180 entreprises issues de 18 pays, dont 12 de l'UE, ont rejoint l'initiative et se sont engagées à respecter ces règles.

Plus généralement, le développement sur le territoire européen de chaînes de valeur dans les secteurs d'avenir revêt une importance croissante pour l'autonomie stratégique de l'Europe en matière de sécurité d'approvisionnement et d'indépendance technologique. Compte tenu des enjeux, il convient de favoriser l'émergence de leaders industriels européens dans les filières stratégiques européennes identifiées début 2019 : batteries ; nanoélectronique ; calcul à haute performance ; mobilité connectée et autonome ; hydrogène ; processus industriels bas carbone ; cybersécurité ; internet des objets ; santé intelligente. Afin de structurer ces filières stratégiques, elles devront faire l'objet de plans d'action européens mobilisant les politiques de l'UE ayant un impact sur la compétitivité industrielle (aides d'État, financement de la recherche et de l'innovation, fiscalité, élaboration des normes, promotion des compétences...).

PROPOSITION 6

Favoriser les coopérations industrielles transeuropéennes dans les chaînes de valeur stratégiques en accélérant le développement des projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC).

Les processus de développement des technologies de rupture et leur déploiement à grande échelle impliquent souvent des besoins de financement qui ne peuvent être couverts par les seuls acteurs privés. Lorsque le marché est défaillant, il devient crucial de mobiliser l'investissement privé et le financement public pour soutenir les grands projets innovants. Dans le cadre des PIIEC, les États membres de l'UE peuvent ainsi combler le déficit de financement et stimuler la réalisation de projets transnationaux d'importance stratégique sans contrevenir aux règles communautaires en matière d'aides d'État. En se fondant sur l'expérience acquise à travers des PIIEC récents, notamment dans le secteur des batteries ou de la microélectronique, cet outil pourra être optimisé pour **accélérer la mise en place d'autres alliances industrielles transeuropéennes, dans lesquelles les coopérations entre grands groupes et PME devraient être mieux encouragées.**

■ Réarticuler la politique de la concurrence avec l'ambition industrielle de l'UE

La politique de la concurrence de l'UE a été une composante essentielle du projet européen et a contribué à la constitution d'un marché intérieur libre, dynamique et de plus en plus intégré. En luttant contre les pratiques anticoncurrentielles comme les ententes ou les abus de position dominante, cette politique a favorisé une saine compétition entre les entreprises et une allocation plus optimale des ressources productives par les mécanismes du marché au sein de l'espace européen. La littérature économique montre globalement que la moindre concentration des marchés européens, comparativement à la situation américaine, a ainsi maintenu une pression continue sur les prix des biens et services au bénéfice des consommateurs européens dans de nombreux secteurs comme les télécoms.

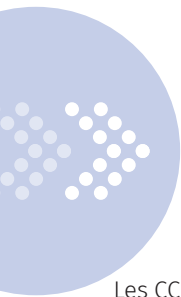
Cependant, les entreprises européennes doivent aujourd'hui affronter une concurrence internationale qui s'est intensifiée notamment avec la montée en puissance économique et technologique de la Chine et la domination de l'économie numérique par les GAFAM. Pour préserver leur pertinence et leur efficacité, les règles européennes de la concurrence doivent évoluer pour s'adapter aux nouvelles réalités de la compétition mondiale. Cet aggiornamento nécessaire de la doctrine européenne devra ainsi garantir une véritable équité concurrentielle (« *level playing field* ») entre tous les opérateurs quelles que soient leurs origines et s'inscrire dans une stratégie européenne de reconquête industrielle plus affirmée.

Aussi, **les CCI soutiennent-elles une conception modernisée de la politique de la concurrence qui tient compte des enjeux de souveraineté industrielle, lesquels sont devenus plus prégnants dans le contexte de la crise actuelle. À ce titre, les CCI françaises accueillent favorablement le projet de réforme** lancé récemment par la Commission, sous l'impulsion des gouvernements français et allemand¹⁶.

Elles saluent également **le renforcement de la coopération entre États membres sur le contrôle des investissements étrangers**, qui vient d'entrer en vigueur. Si la portée du dispositif reste limitée, il constitue une première réponse de l'Europe face à l'appétit de groupes étrangers, notamment chinois, pour les entreprises européennes des secteurs les plus sensibles.

¹⁵ <https://portail-ie.fr/analysis/2420/gaia-x-le-cloud-franco-allemand-qui-veut-poser-les-bases-de-la-souverainete-numerique-europeenne>

¹⁶ Cf. Rapport des CCI « Réussir la relance », juin 2020 : [REUSSIR+LA+RELANCE++rapport+integral-19-06.pdf \(www.cci.fr\)](#)



Les CCI apportent aussi leur soutien au **projet de taxe carbone aux frontières**. Si ce mécanisme d'ajustement limitera les distorsions de concurrence, il risque néanmoins de favoriser une hausse de prix des produits carbonés, ce qui aura des répercussions sur la plupart des process industriels au sein des États membres.

En revanche, en matière de contrôle des concentrations, elles insistent sur l'importance de rénover les outils d'analyse et les modalités d'intervention des autorités de la concurrence, afin de ne pas brider l'émergence de champions européens.

PROPOSITION 7

- **Rénover les outils d'analyse concurrentielle, notamment en prenant en compte la concurrence potentielle future et en adoptant une définition extensive des marchés pertinents.**
- **Repenser les modalités du contrôle des concentrations en privilégiant le recours à des remèdes moins irréversibles que les mesures structurelles.**

- L'analyse concurrentielle conduite par la Commission européenne devra être plus dynamique et intégrer l'entrée potentielle à moyen et long terme de concurrents étrangers bénéficiant de subventions publiques massives comme en Chine. Ces subventions peuvent être indirectes comme l'accès à une ressource (ressource naturelle ou facteur de production) à un prix préférentiel ou le recours à un prêt à un taux bonifié par une banque publique.
- La contestabilité croissante des marchés par l'abaissement continu des barrières à l'entrée incite à une redéfinition des marchés pertinents au-delà des frontières européennes pour mieux prendre en compte la menace concurrentielle en provenance des pays émergents.
- Le contrôle des concentrations devra privilégier le recours aux « remèdes comportementaux » (engagements pris par les entreprises pour s'adapter aux évolutions de marché postérieures aux opérations de concentration) moins irréversibles que les mesures compensatoires structurelles comme les cessions d'activités, souvent opérées au profit de concurrents extra-européens (un cas sur deux depuis 2010).
- Concernant l'économie numérique dont le mouvement de concentration est extrêmement puissant du fait de l'importance cruciale des économies d'échelle et des effets de réseau, il est urgent d'apporter des réponses appropriées aux stratégies « prédatrices » souvent déployées par les GAFAM pour « tuer » la concurrence potentielle émanant des start-ups innovantes. Les outils d'analyse concurrentielle de la Commission doivent ainsi mieux détecter ces acquisitions critiques, qui passent sous le radar des autorités de la concurrence. Une des pistes recommandées par le rapport de l'IGF (juin 2019) est d'instaurer un contrôle *ex post*, dans un court délai, des opérations dans lesquelles le ratio de la valeur de la transaction au chiffre d'affaires de l'entreprise acquise suggère un possible enjeu concurrentiel.

■ Instaurer le principe de réciprocité entre l'UE et ses partenaires dans l'accès aux marchés publics

La mise en cohérence de l'ensemble des politiques européennes au service de l'ambition industrielle commune implique de corriger certaines failles constatées depuis de nombreuses années dans la conduite de la politique commerciale de l'UE. Le souci d'ouverture des marchés attaché à cette politique est loin d'être partagé, du moins dans les faits, par tous les partenaires commerciaux de l'Union, notamment en matière de marchés publics.

Ainsi, aux États-Unis, le « *Buy American Act* » institue un système général de préférence nationale qui se traduit par l'application de mesures discriminatoires aux commandes publiques. Quant aux pays émergents, leurs marchés publics sont quasiment inaccessibles aux entreprises étrangères. La Chine représente, à cet égard, un cas particulièrement emblématique : la politique de « *Buy Chinese* » réserve, sauf exception, aux seuls soumissionnaires nationaux la participation aux appels d'offres. Il s'agit d'un principe inverse à celui de la doctrine européenne : l'ouverture n'est pas la règle, mais l'exception. Les entreprises étrangères ne peuvent souvent accéder au marché chinois que dans des conditions discriminatoires comme l'obligation d'entreprise commune (*joint-venture*) ou de transfert de technologie.

En Europe, les marchés publics représentent un enjeu économique de taille, avec 2000 milliards d'euros par an, soit près de 14% du PIB de l'UE. La commande publique constitue ainsi un levier important qu'il est possible d'actionner pour défendre les intérêts européens sur la scène internationale et encourager les relocalisations industrielles sur le territoire de l'UE, notamment dans les filières stratégiques.



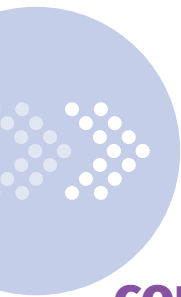
PROPOSITION 8

- **Promouvoir l'adoption d'un « Buy European Act » et faciliter l'accès des PME européennes aux marchés publics.**
- **Renforcer l'effectivité du principe de réciprocité dans l'accès aux marchés publics en révisant le contrôle des aides d'État pour les entreprises extra-européennes.**

Évoquée depuis de nombreuses années, l'adoption d'un « Buy European Act » instaurant une forme de préférence communautaire dans certains secteurs s'est heurtée, jusqu'à présent, à la résistance ou à la frilosité de quelques États membres. Mais face à la montée des tensions protectionnistes dans le monde et au recul du multilatéralisme, l'Europe doit mieux défendre ses intérêts économiques et s'appuyer sur la puissance de son marché intérieur unique pour chercher un meilleur équilibre dans les relations avec ses partenaires commerciaux. À l'heure où les effets de la crise fragilisent la santé des entreprises européennes pour une durée encore indéterminée, la commande publique constitue un véritable levier pour la relance de l'industrie et des écosystèmes locaux dans les territoires.

Aussi, est-il important de repenser le contrôle des aides d'État pour que son efficacité ne soit pas battue en brèche lorsqu'il s'agit d'entreprises extra-européennes, notamment chinoises, lesquelles sont souvent massivement subventionnées et protégées sur leur marché intérieur. Pour renforcer l'effectivité du principe de réciprocité et protéger les entreprises européennes des pratiques restrictives et discriminatoires de la part des pays tiers, il est indispensable d'intensifier les initiatives pour concrétiser la mise en place d'un cadre juridique harmonisé comme celui de « l'instrument sur les marchés publics internationaux » (*International Procurement Instrument*), proposé par la Commission en 2016.

Plus largement, au niveau des consommateurs, l'adoption d'un « Buy European Act » doit s'accompagner d'une revalorisation parallèle du « *made in France* » et du « *made in Europe* ». En effet, le patriotisme économique réduit à sa seule dimension nationale, s'il reste à encourager, ne suffira pas à faire valoir une quelconque souveraineté dans un monde devenu multipolaire. Cela doit passer par une **révision des règles de marquage d'origine**, non obligatoire à ce jour, afin de répondre aux exigences de traçabilité et de clarté qui sont de plus en plus réclamées par les consommateurs européens.



CONCLUSION

En jetant une lumière crue sur les vulnérabilités de notre tissu productif et sur l'étendue de nos dépendances industrielles, la crise actuelle a le mérite de nous rappeler l'importance vitale que revêt la question de la réindustrialisation. Celle-ci est une entreprise de longue haleine qui doit mobiliser tous les acteurs sur la base d'un diagnostic et d'une ambition partagés.

L'état de santé de l'industrie française fait globalement consensus : déclin accéléré des parts de marché et de l'emploi industriel, déficit de compétitivité et de compétences pour la montée en gamme... Partant de ce constat, le bon remède consiste à restaurer les fondamentaux de la compétitivité industrielle en corrigeant les faiblesses identifiées. C'est l'objectif des recommandations formulées par les CCI pour recréer un tissu industriel plus résilient, mieux ancré dans les territoires et davantage tourné vers les secteurs d'avenir.

Si l'on confond parfois dans le débat public les questions de réindustrialisation et de relocalisations, il faut éviter l'écueil de réduire les premières aux secondes. Certes, les relocalisations doivent être encouragées et soutenues mais il faut préalablement consolider dans la durée l'attractivité du territoire national comme site de production. Autrement, ces relocalisations risquent d'être « éphémères » et, au bout du compte, peu créatrices de richesses et d'emplois.

C'est pourquoi il serait plus pertinent d'élargir la perspective des relocalisations, au-delà du territoire strictement national, pour intégrer des territoires géographiquement proches dans une dynamique de coopération industrielle. À l'image de l'Hinterland allemand en Europe de l'Est, la France et l'Europe pourraient tirer profit de la proximité de pays ayant des coûts de production relativement favorables et situés autour du bassin méditerranéen ou en Afrique. En étendant le champ des relocalisations potentielles à ces pays, il sera possible de recomposer sur une base régionale certaines chaînes de valeur dans des conditions soutenables et durables. En osant ce pari, la France et l'Europe apporteront des réponses plus consistantes pour encourager l'émergence industrielle de ces pays, dans une démarche coopérative où toutes les parties seraient gagnantes.



**CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE**

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES



CCI PARIS ILE-DE-FRANCE